

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 28 avril 2014  
~~~~~

**VOTE DU TAUX DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)  
FISCALITÉ 2014.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 28 avril 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou  
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Christophe GAUX, Monsieur Bernard SALLES, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Véronique NEIL, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations :

M. Maurice DEJEAN à M. Gérard CABELLO, Mme Martine BONNET à M. Michel SAINTPIERRE, M. Daniel REQUIRAND à M. Bernard GOUZIN, Monsieur Patrick LAMBOLEZ à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Christophe GAUX, Madame Béatrice WILLOQUAUX à M. Claude CARCELLER, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Isabelle ALIAGA à Madame Béatrice NEGRIER, Madame Viviane RUIZ à Monsieur Max ROUSSEL

Excusés :

Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Grégory BRO

Absents :

Monsieur Alexis PESCHER, Madame Chantal COMBACAL, Madame Lucie TENA

Quorum : 25	Présents : 34	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que conformément à l'article 1639 du Code Général des Impôts, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre fixent librement le taux de TEOM au lieu d'un produit attendu depuis l'année 2005,

Vu que le vote du taux de TEOM, au titre de la première année d'institution de la taxe et des années suivantes, n'est pas soumis aux règles d'encadrement des taux des impôts directs locaux et ne fait pas l'objet d'un plafonnement,

Vu que la communauté de communes doit voter et notifier aux services fiscaux sa décision relative au taux de TEOM avant le 31 mars de chaque année ou avant le 30 avril en cas d'élections locales,

Vu l'adoption par la communauté de communes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au 1<sup>er</sup> janvier 2005, suite à la délibération de son Conseil communautaire le 29 décembre 2004,

Considérant les prévisions 2014 pour les dépenses de fonctionnement du service Ordures Ménagères de la communauté de communes et des investissements à réaliser,

Considérant qu'il est proposé de laisser le taux de TEOM inchangé par rapport à l'année 2013 et donc de le fixer à 17.03% pour l'année 2014,


**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de fixer le taux 2014 de TEOM à 17.03%.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 1000 le 30/04/14 Publication le 30/04/14 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 30/04/14 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140428-lmc167112-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes  Louis VILLARET 34150 GIGNAC
---	--